

Relevé de décisions du conseil de l'Inspé - Académie de Martinique (à distance et en visioconférence) Séance du mercredi 27 janvier 2021

Le mercredi 27 janvier 2021, à 14 heures 30, les membres élus et nommés du conseil de l'Inspé de l'académie de Martinique, composante du pôle universitaire de Martinique, au sein de l'université des Antilles, se sont réunis sur convocation de la présidente, madame Audrey Beaubrun.

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

1. Propos liminaires
2. Information :
 - a. Modification de la présentation du tableau des votes dans les futurs procès-verbaux
3. Election de la présidence du conseil suite au départ de madame Rose-Lise Joachim
4. Validations
 - a. Procès-verbal du CI du 25 novembre 2020
 - b. Procédure d'utilisation du logiciel Compilatio et lutte contre le plagiat
 - c. Tarification de la location de la salle de visioconférence de l'Inspé
 - d. Profil de poste de technicien audiovisuel contractuel
 - e. Organigrammes administratifs actualisés
 - f. Présentation et validation des prochaines maquettes de master MEEF rénovées (dans le cadre de la loi *pour une école de la confiance*)
5. Questions diverses

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres absents et représentés : 02

Nombre de membres absents non représentés : 03

Invité : 01

Modification de la présentation du tableau des votes dans les futurs procès-verbaux

La direction de l'établissement s'est interrogée sur la notion de majorité et d'unanimité lors des votes du conseil. Selon le journal officiel, parution du 5 juillet 2016, la notion de suffrages exprimés exclut de comptabiliser les votes des membres qui se sont abstenus ou qui n'ont pas pris part au vote.

Aussi, la direction de l'Inspé propose que le nombre d'abstentions et de « ne prend pas part au vote » soit mentionné au procès-verbal, mais pas comptabilisé en tant que suffrages exprimés.

Les membres du conseil de l'Inspé valident, à l'unanimité des suffrages exprimés, cette règle lors des scrutins et la modification de la présentation du tableau des votes dans les procès-verbaux.

Validation du procès-verbal du CI du 25 novembre 2020

Aucune demande de correction n'est sollicitée par les membres du conseil.

Les membres du conseil valident, à l'unanimité des suffrages exprimés, le procès-verbal du conseil de l'Inspé du mercredi 25 novembre 2020.

Validation de la procédure d'utilisation du logiciel Compilatio et lutte contre le plagiat

Lors du conseil de l'institut du mercredi 25 novembre 2020, les membres du conseil avaient sollicité un examen détaillé de la charte de l'université des Antilles, afin de s'assurer de sa compatibilité avec celle proposée pour l'Inspé de la Martinique. Après étude, la direction informe les membres que la charte de l'Inspé complète et précise celle de l'université des Antilles notamment :

- les deux phases, période formative pour les étudiants, puis période évaluative pour le tuteur ;
- le seuil, proposé à 15 %, à partir duquel le mémoire mérite une attention particulière.

Les membres du conseil de l'Inspé valident, à l'unanimité des suffrages exprimés, la procédure d'utilisation du logiciel Compilatio et lutte contre le plagiat.

Validation de la tarification de la location de la salle de visioconférence de l'Inspé

Lors du conseil de l'institut du mercredi 25 novembre 2020, les membres du conseil avaient décidé :

- que les conditions tarifaires du marché soient prises en considération dans le calcul des tarifs de location de l'Inspé ;
- que soit présentée une cartographie objective et précise du champ d'application de la gratuité et/ou du tarif préférentiel en fonction du statut demandeur.

Compte-tenu de ces recommandations, la nouvelle tarification proposée pour la salle de visioconférence est la suivante :

- 40 € de l'heure ;
- 150 € la demi-journée ;
- 300 € la journée entière.

La gratuité sera exclusivement réservée aux services de l'université ; pour tout autre demandeur, le tarif plein sera appliqué.

S'agissant de toutes les autres salles du campus de Fort-de-France, les services de l'université des Antilles et du rectorat, ainsi que les partenaires liés à l'Inspé par le biais d'une convention, bénéficieront de la gratuité ; pour tout autre demandeur, le tarif plein sera appliqué.

Les membres du conseil de l'Inspé valident, à l'unanimité des suffrages exprimés, ces conditions tarifaires ainsi que le champ d'application des gratuités en fonction du demandeur.

Validation du profil de poste de technicien audiovisuel contractuel

Le technicien informatique de l'Inspé a sollicité une rupture conventionnelle. La convention entre l'agent et le président de l'université a été signée ; la direction de l'Inspé est en attente de l'arrêté de radiation.

Des activités ponctuelles, en collaboration avec l'ingénieur de la DSIN, ainsi que des missions audiovisuelles, prestations actuellement externalisées, ont été rajoutées à la précédente fiche de poste.

Les membres du conseil de l'Inspé valident, à l'unanimité des suffrages exprimés, le profil de poste de technicien audiovisuel contractuel.

Validation des organigrammes administratifs actualisés

Les organigrammes administratifs sont validés par le conseil en début d'année universitaire. Lors de mouvements de personnel en cours d'année, ils sont actualisés et présentés, pour validation, au conseil.

Les membres du conseil de l'Inspé valident, à l'unanimité des suffrages exprimés, les organigrammes administratifs 2020-2021 actualisés.

Présentation et validation des prochaines maquettes de master MEEF renouvelées (dans le cadre de la loi pour une école de la confiance)

Monsieur Bertrand Troadec présente le dossier relatif à la réforme de la formation des enseignants et des personnels d'éducation pour étude et validation par le conseil de l'institut. Ce dossier a fait l'objet de plusieurs séances de travail :

- le lundi 18 janvier 2021 avec la secrétaire générale et la DAASEN de l'académie ;
- le mardi 19 janvier 2021 avec l'ensemble du personnel de l'Inspé ;
- le vendredi 22 janvier 2021 en cellule du partenariat puis avec la direction de l'Inspé de la Guadeloupe ;
- le lundi 25 janvier 2021 avec la présidence de l'université des Antilles.

À l'issue de ce conseil, le dossier sera transmis à monsieur le recteur de l'académie de Martinique pour avis et transmission et, parallèlement, aux instances de l'université des Antilles, conseil académique et conseil d'administration plénier.

Les éléments du dossier s'inspirent de plusieurs textes de référence :

- articles du code de l'éducation, L721-1, L721-2, L721-3, modifiés par la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 ;
- arrêté du 1^{er} juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;
- annexes 1 et 2 de l'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » modifié par l'arrêté du 28 mai 2019 ;
- arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » modifié par l'arrêté du 24 juillet 2020.

Ils respectent les enjeux principaux de la réforme :

- concevoir, renforcer, développer l'offre de formation selon un continuum « L/MEEF/T0-T3 » ;
- adosser l'offre de formation au référentiel des compétences métiers ;
- organiser l'offre selon une alternance intégrée (18 semaines de stage) ;
- respecter un volume global de 800 HETU et les % des blocs d'activités ;
- constituer des équipes pédagogiques pluri-catégorielles (33% de FA) ;
- porter l'attention sur la pédagogie, la recherche, l'ouverture à l'international, le numérique éducatif, l'évaluation, l'école inclusive, les valeurs de la République, la lutte contre les discriminations, le développement durable...
- préparer les enseignants aux enjeux du plurilinguisme (Outre-Mer).

Après discussions, les membres du conseil sont amenés à se prononcer sur le dossier de l'Inspé de l'académie de Martinique relatif à la réforme de la formation des enseignants et des personnels d'éducation qui comprend :

- les documents demandés par la DGESIP :
 - o la présentation de l'offre de formation ;
 - o des annexes 1, 2, 3 ;
- les projets de maquettes de master MEEF :
 - o les projets d'EC + HETU + HETD + FA ;
 - o l'analyse des projets de maquettes ;
- des annexes diverses, documents de 2019 et de 2020.

Les membres du conseil de l'Inspé valident, à la majorité des suffrages exprimés, le dossier de l'Inspé de Martinique relatif à la réforme de la formation des enseignants et des personnels d'éducation.

Fort-de-France, le mercredi 27 janvier 2021,

Pour le conseil de l'institut,

Le directeur de l'Inspé de l'académie de Martinique,

